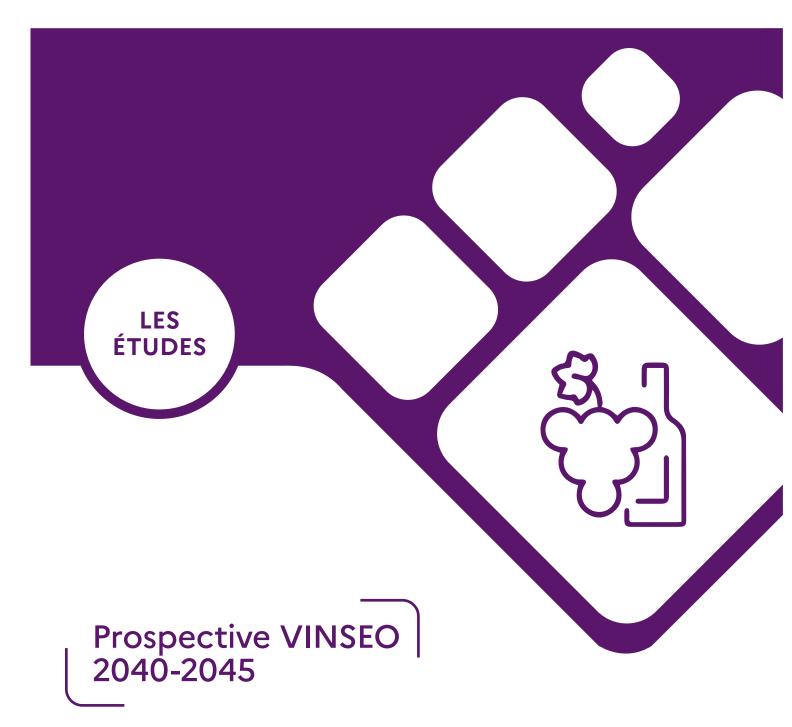


Liberté Égalité Fraternité











SOMMAIRE

LES THÈMES ABORDÉS DANS LES SCÉNARIOS	3
SCÉNARIO : LES TRADITIONS ÉVOLUENT !	4
SCÉNARIO : QUE LES MEILLEURS GAGNENT !	8
SCÉNARIO : TANT BIEN QUE MAL	11
SCÉNARIO : LA TRADITION RALENTIT LA DURABILITÉ	14
DE LA PROSPECTIVE À LA STRATÉGIE	17

VINSEO a souhaité que soit mené un exercice de prospective pour l'association des fournisseurs de la filière vitivinicole occitane à l'horizon 2040-2045. La conduite de cette étude a été confiée à la Mission Prospective de FranceAgriMer (Patrick AIGRAIN et Françoise BRUGIERE) et à l'Institut Agro Montpellier (Hervé HANNIN). Ceci a permis de bénéficier de la somme de travaux prospectifs réalisés conjointement par ces deux organismes dans la filière vigne – vin en France et en région depuis 20 ans. Cette démarche intervient aussi une douzaine d'années après un exercice de prospective qui avait contribué à la première phase de développement du réseau Vinseo, et également piloté par la même équipe.

L'objet de l'exercice de **prospective** est d'élaborer des scénarios qui puissent servir aux décideurs de la filière, en vue de l'élaboration de stratégies gagnantes. La méthodologie spécifique à la prospective ne prétend pas prédire l'avenir mais elle s'attache à anticiper différentes évolutions et situations que l'on pourrait rencontrer, sans préjuger de leur caractère probable, souhaitable ou au contraire redoutable. Ces situations et les chemins qui y conduisent sont inscrits dans des « scénarios ». Leur élaboration incombe à des experts qui sont identifiés et réunis, et dont les compétences diversifiées sont croisées dans un contexte de liberté de parole et d'efforts constants de compréhension mutuelle. Le groupe d'experts mobilisés, dénommé « cellule d'animation » de la prospective constitué de professionnels de la filière, de chercheurs et d'experts de l'administration a compté 12 experts issus d'entreprises membres de Vinseo, et s'est réuni 17 fois entre mars 2022 et mars 2024.

Le travail a pour base la méthode SYSPAHMM (Système, Processus, Agrégat d'Hypothèses, Micro et Macroscénarios) formalisée à l'INRA par M. et C. Sebillotte. Elle repose sur la représentation commune du système étudié, et sur l'identification des problématiques porteuses d'enjeux pour son avenir. Celles-ci font l'objet d'exposés de la part des experts qui font émerger des hypothèses clés pour l'avenir, que l'on exprime en recto et en verso, et dont les combinaisons constituent ensuite l'armature des différents scénarios du futur possibles. Ces hypothèses ne sont pas uniquement tendancielles, elles incluent également des « signaux faibles » actuellement d'ampleur limitée mais potentiellement porteurs de « ruptures » sensibles. Plus de 300 hypothèses ont ainsi été rédigées par la cellule d'animation, parmi lesquelles 53 hypothèses, jugées les plus déterminantes pour l'avenir de la filière ont été sélectionnées in fine. Les relations d'influences / dépendances entre ces hypothèses ont été identifiées deux à deux et ont permis de regrouper les hypothèses les plus liées entre elles en « agrégats » ; ceux-ci constituent la trame des scénarios interdisciplinaires qui tiennent ainsi compte des liens entre les hypothèses et en valorisent les libellés recto et verso. A l'issue de plusieurs étapes de réduction de la complexité, l'exercice de prospective permet de livrer 4 scénarios contrastés d'évolution de la filière des fournisseurs de la filière vitivinicole occitane à l'horizon 2040-2045.

LES THÈMES ABORDÉS DANS LES SCÉNARIOS

Les 4 scénarios pour la filière présentés ci-après, ont en commun d'aborder des familles de questions. Ces questions peuvent être structurées en trois thèmes :

- Celles relatives au **contexte global, aux politiques publiques et à la règlementation** dans lequel évolue la filière des fournisseurs de la vitiviniculture en abordant notamment les questions de changement climatique, de contexte macro-économique (inflation, récession, conflits,...) et de marché du travail, ainsi que celles concernant les orientations données par aides publiques nationales ou européennes (assurance, RSE, services écosystémiques,...).
- Celles relatives à la demande, aux marchés, à la R&D et aux itinéraires techniques : l'image du vin, de ses signes de différenciation (origine, vertus environnementales,...) et des innovations (génétique, NTIC,...), le consentement à payer des consommateurs et l'évolution de leurs gouts (couleur et degré d'alcool des vins).
- Enfin celles relatives aux modifications des filières régionales et de la nature des exploitations viticoles : engagement dans des démarches environnementales (agroécologie, sortie des PPP,...), relations entre régions, évolutions du modèle coopératif et du modèle d'exploitation viticole (organisation du travail, détention du foncier,...) dans un contexte où le changement climatique joue sur les rendements, la localisation des vignobles la sensibilité aux pathogènes

Chacun de ces quatre scénarios correspond à une combinatoire unique de réponses apportées à ces familles communes de questions.

Demandes & marchés Modification des filières régionales Politiques publiques & réglementation R&D, itinéraires techniques Nature des exploitations viticoles Relation entre le bio et d'autres signes de durabilité (HVE...) Degré d'engagement de la filière dans la sortie des PPP, cas particulier du CU en bio, Disponibilité de la MO Perception du consommateur / vin Développement de l'agro-écologie degré de soutien de l'UE (recul versus maintien éco-conditionnel) Evolution de la Evolution du commerce international et de la demande mondiale part des couleurs de vins, Contexte Gouvernance : coordination régionale ou concurrence économique international Degré d'efficacité des innovations (inflation, récession, conflits..) Evolution du pouvoir d'achat /acceptabilité des prix du vin Coopératives: modèle local, versus fournisseurs « coûts –volumes » Niveau des aides pub<mark>liques à l'assurance « production »</mark> Demande en produits innovants (désalcoolisés...), Agriculture de firme versus agriculture familiale œnologiques / au CC Degré de prise en charge des services écosystémiques (y c « crédit carbone ») Degré d'attentes vis-à-vis du respect de l'environnement et de la santé (« one health ») Devenir des petites exploitations Degré d'intensité du CC Degré d'exigence RSE en matière de contraintes environnementales rendement / CC & gestion des pathogènes « aisée versus difficile » Image des innovations viti-vini. auprès des consommateurs Nouvelles localisations des vignobles (modalités privilégiées, proximité des foumisseurs ...) Acceptabilité des NTIC et rôle dans la diffusion des innovations Degré d'acceptabilité de la viticulture périurbaine Vitesse de plantation & valorisation des cépages anciens et résistants Détention du foncier (exploitant versus financiers), sols viticoles

Canevas: Prospective VINSEO 2024

Les traditions évoluent!

L'innovation, la diversification et la coopération pour relancer l'économie de la filière

L'image de la viticulture et partant celle du vin est largement ternie

Les consommateurs perçoivent le vin comme un produit alimentaire potentiellement dangereux pour la santé, assimilable même à une drogue du fait de sa teneur en alcool. Parallèlement l'usage important de pesticides en viticulture conventionnelle met de surcroît en cause sa capacité à respecter l'environnement.

Dans ces conditions, l'UE restreint fortement ses soutiens financiers à la production vinicole conventionnelle, mais en épargnant en partie les externalités agricoles positives. Elle transfère ainsi ces aides en partie à l'alimentation, le paysage et la ruralité ; les aides à l'emploi en zone rurale assurent le recrutement (et la fidélisation) de la main d'œuvre nécessaire.

Ces aides européennes font défaut à certains services écosystémiques (issus des mesures agro-environnementales). En particulier, le label bas carbone, faute d'une demande sociétale forte et d'une rentabilité suffisante pour les vignerons, ne parvient pas à réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre. Aussi, les vins labélisés bas carbone sont le plus souvent achetés et distribués par des grands groupes français et mondiaux (LVMH, Gallo, ...) qui seuls peuvent en tirer parti dans leur communication internationale.

La viticulture s'engage prudemment dans des voies alternatives de protection des cultures sans pesticides chimiques. La bio, qui continue à être subventionnée par l'UE, s'impose comme seule forme réellement reconnue d'engagement dans la durabilité et les vins bios sont les plus demandés, même s'ils pâtissent aussi de leur contenu en alcool. La viticulture poursuit ainsi son rythme de conversion en bio (en revendiquant une utilisation du Cuivre le plus longtemps possible). Les autres voies autour de l'agro-écologie, moins subventionnées, restent marginales dans la filière. Par ailleurs, les consommateurs qui ne connaissent que peu les cépages anciens redécouverts et les variétés résistantes ne réagissent pas aux politiques marketing de différenciation qui tentent de valoriser ces noms de variétés.

Certaines exploitations viticoles se trouvent fragilisées par des évolutions défavorables concomitantes: (i) un recul de la demande en vins, sans doute liée à une teneur en alcool, une prise quotidienne devenue difficilement compatible avec des repas équilibrés; (ii) l'absence de mutualisation des risques et l'augmentation de la fréquence des sinistres induisant des cotisations élevées (imparfaitement compensées par de rares éventuelles subventions). A ces éléments vont s'ajouter pour les petites exploitations et les plus fragiles (iii) les risques liés à un accès difficile aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), elles-mêmes contestées, et (iv) à une gestion souvent aventureuse de l'eau.

La diffusion numérique des innovations atténue les impacts du CC ... mais reste élitiste et contestée

De fortes innovations dans les pratiques viticoles et œnologiques permettent notamment une bonne adaptation au changement climatique et une bonne efficacité face aux principales pathologies viticoles. Ces innovations sont souvent adossées aux NTIC qui favorisent leur bonne diffusion dans la filière. Elles bénéficient d'un fort encouragement

de l'État (et de son plan national de numérisation). Elles proviennent de la Recherche publique, de la R&D des entreprises comme de réseaux d'échanges d'expérimentations plus empiriques menées par les producteurs : capteurs sur le lieu de production, images satellitaires, drones, «e-prescription», du développement de sites collaboratifs et nouveaux modèles marchands (plateformes de marché, crowdfunding...), jusqu'à des applications – intégrant l'intelligence artificielle (IA) - sur smartphones.

Divers réseaux académiques ou médiatiques favorisent la diffusion de ces innovations jusqu'aux consommateurs qui les apprécient alors davantage et qui en comprennent mieux les enjeux pour l'environnement, la santé et face au changement climatique. Mais les citoyens, notamment « voisins » directs des vignobles se méfient d'outils pilotés à distances (drones, robots,...). La viticulture est tolérée au prix d'une certaine discrétion des vignerons sur l'évolution de leurs pratiques notamment numériques et d'une relégation dans des espaces spécialisés à faible densité et qui ménagent des espaces «verts» autour des agglomérations.

Les limites du mirage de l'eau facile

En dépit des progrès techniques et des NTIC mobilisées pour affronter les maladies de la vigne, les contraintes climatiques se renforcent, avec des effets importants sur le paysage viticole et la localisation des vignobles.

Dans la nouvelle Loi sur l'eau, les usages agricoles entrant désormais dans la catégorie « consommation humaine » facilitent les accès à de nouvelles zones irrigables – au sud et au nord -, et ne poussent pas à économiser l'eau.

Mais plusieurs facteurs vont rapidement dans un second temps limiter ces usages peu restrictifs de l'eau. Le stress hydrique (qui n'est pas le seul impact problématique) va augmenter avec le dérèglement croissant du climat ; même en situation d'irrigation, l'inadaptation des pratiques et les savoir-faire hydrologiques limités des viticulteurs ne permettent pas d'atteindre les rendements cibles. De plus un recours trop systématique à l'irrigation dégrade la santé et la fertilité des sols notamment dans les vignobles du sud où la pression sociétale et la conscience des enjeux liés aux sols sont restées longtemps superficielles ; et l'engagement croissant de vignerons en Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) (surtout en cas de « green washing ») ne suffit pas à faire des problématiques de fertilité des sols une priorité de recherche. L'extension des zones viticoles initialement vers les plaines méridionales irrigables se ralentit au profit d'implantations hors des bassins actuels (y compris dans les pays septentrionaux), par exemple pour satisfaire des marchés locaux et de niche. Des entreprises fournisseuses de la filière viticole accompagnent ce mouvement d'autant plus facilement dans les cas où l'accès logistique est commode et où existent d'autres activités agricoles.

Le changement climatique induit alors une croissance des coûts de production (réponse à une pression pathogène croissante, difficulté de gestion des équilibres hydriques des aléas plus fréquents et d'une variabilité accrue des températures et des précipitations). La dépense en intrants s'accroît également, à commencer par l'eau et les installations nécessaires à l'irrigation de la vigne. Le changement climatique diminue alors significativement la rentabilité et la valeur du foncier de nombreuses zones viticoles au sud y compris les plaines irrigables. Une redistribution géographique des zones de production s'opère, la vigne remontant vers le nord.

Feu vert pour un marché boosté par le No-Low dans un climat géopolitique et économique apaisé

Soucieux de leur santé et de respecter une alimentation équilibrée, de plus en plus de consommateurs français optent pour la sobriété ; en réponse, la filière propose des vins à faible teneur en alcool et de nouveaux produits de qualité qui offrent «le goût de l'alcool sans l'alcool». Cette tendance constatée incite les pouvoirs publics à faire évoluer sensiblement la définition du vin jusqu'ici plutôt restrictive ; elle est élargie notamment

aux produits de la fermentation du raisin de faibles degrés, et la règlementation intègre de nombreuses nouvelles pratiques œnologiques.

Des produits innovants à base de vin (No alcool, low alcool, vin nature) suscitent un nouveau dynamisme et rapprochent le secteur de ses consommateurs. De nouveaux lieux et nouvelles occasions font évoluer significativement les modes de consommation du vin. Notamment la demande pour des vins légers et frais s'accroît (blancs, rosés, rouges), au détriment de vins rouges charpentés.

Chaque région viticole profitant de ces opportunités nouvelles va développer une gamme complète de produits (rosé à faible degré, effervescent ...) au risque d'une concurrence inter-régionale accrue.

Le monde retrouve un équilibre post-Covid avec un bon niveau de croissance. Cette prospérité économique accroît la confiance dans le commerce international, de sorte que des accords stables entre zones géographiques sécurisent les conditions du commerce international. Dans tous les pays, le consommateur occasionnel prend en considération l'ensemble de la gamme de prix des vins proposés. La consommation de vin s'accroît alors dans les pays non producteurs, induisant une croissance des échanges en volume et en valeur. Les exportations se développent d'une part pour partie en vrac, y compris avec embouteillage sur le lieu de consommation, et d'autre part avec une bonne valorisation pour des vins - le plus souvent à Indication Géographique (IG) - conditionnés dans la région de production.

Ainsi la demande déjà stimulée par les innovations dans des nouveaux segments de marchés tire avantage de la situation économique et de la stabilité géopolitique, toutes deux très favorables.

Petites exploitations viticoles rentables, servies par des stratégies de diversification et de différenciation, ainsi que par un modèle coopératif efficace

Dans ce contexte où les conditions de production se révèlent de plus en plus difficiles et les rendements souvent aléatoires, les seules exploitations viticoles qui résistent et peuvent profiter de cette conjoncture favorable sont celles qui parviennent à l'aide des outils numériques à piloter une gestion rigoureuse et économe des intrants, et de l'eau. Elles équilibrent fréquemment leurs résultats grâce à la diversification (autres produits, cenotourisme, crédits carbone, panneaux photovoltaïques...).

Elles privilégient des modèles de forte valorisation des produits (en profitant parfois d'opportunités par exemple touristiques). Ces politiques de différenciation garantissent de meilleurs prix de vente et in fine les revenus des viticulteurs. Pour assurer leur viabilité dans la filière de transformation du raisin en vin, une partie des exploitations n'hésitent pas, en complément, à développer des débouchés vers l'industrie des « sans alcool et jus ».

Certaines s'appuient sur des coopératives viticoles qui conformément à leurs fondements historiques, restent strictement liées à leur territoire d'origine ; elles participent à son aménagement, en tirent une légitimité sociale et sociétale. Ces coopératives assurent une transformation locale, limitée dans l'aire IGP-AOP et peuvent appuyer et renforcer les stratégies de diversification et différenciation des vignerons. De nouveaux modèles coopératifs plus complexes se développent aussi : intégrés dans leur territoire, de petite taille favorisant les relations humaines, localisés, avec une forte composante terroir et capables de développer les événements et des activités économiques et sociales diverses dans le champ de l'œnotourisme, ils créent une valeur qui permet de compenser la diminution des volumes produits. Certaines coopératives peuvent aussi, mais plus rarement, développer des ventes sur le segment des vins faciles à boire à l'international, en servant de sourcing à des vins de marques, profitant de la fluidité des échanges internationaux.

Ces efforts concomitants et raisonnés dans le sens de la diversification, de la différenciation

et de la coopération permettent ainsi à de nombreuses petites exploitations viticoles familiales de se maintenir et de se transmettre dans le cadre du renouvellement générationnel, sans bouleversement de leur statut ni de leur organisation, le faire valoir direct demeurant le modèle largement dominant dans la filière vigne vin traditionnel.

Synthèse

Dans un contexte d'image dégradée du vin, la viticulture bénéficie d'innovations techniques significatives et bien diffusées, notamment adossées au formidable élan numérique qui traverse la filière. Dopé dans un premier temps par un accès facilité à l'eau, le vignoble s'étend, mais l'aggravation du changement climatique finit par se traduire par une incertitude accrue sur les rendements notamment dans le sud et un recul de la rentabilité de nombreuses exploitations. In fine, le barycentre du vignoble français se déplace vers le nord. Les exploitations qui résistent le mieux pourront profiter d'un climat géopolitique apaisé, en tirant parti de stratégies de diversification (No-Low, oenotourisme, autres productions) et de différenciation, et d'un appui efficace de formes coopératives nouvelles capables d'en consolider et démultiplier les effets.

Que les meilleurs gagnent!

L'engagement dans la durabilité sélectionne les exploitations

Recherche et innovation permettent l'engagement de la filière dans la durabilité

Les effets du changement climatique sont conséquents, et face à l'irrégularité des précipitations, l'eau devient une denrée de plus en plus rare et précieuse qui incite à des process d'utilisation plus économiques, sous pression règlementaire ou suite à des arbitrages volontaires.

Les innovations techniques dans les pratiques viticoles et œnologiques ainsi que certaines possibilités réglementaires ont permis de s'adapter au changement climatique. Des solutions sont ainsi apportées à la plupart des pathologies connues pour la culture de la vigne, et ce sans nécessairement attendre une implantation importante des variétés résistantes (même si celle-ci progresse à rythme un peu plus élevé que le renouvellement classique du vignoble). Forte de ces possibilités et dans un contexte d'attentes sociétales fortes, la viticulture s'engage résolument dans les différentes voies d'une protection des cultures sans pesticides de synthèse, y compris sans cuivre, en privilégiant toutes les pistes substitutives possibles : bio contrôle, lutte physique, gestion temporelle par les pratiques culturales, gestion spatiale par la diversité intra-parcellaire, gestion des paysages et sélection variétale. La première conséquence de cette évolution majeure vers une plus grande durabilité est l'exigence d'une plus grande technicité notamment pour maintenir une productivité économiquement soutenable. L'engagement de la filière pour une viticulture « one health » lui confère l'attractivité nécessaire pour recruter et fidéliser de la main d'œuvre sur la durée et notamment des compétences techniques réévaluées à la hausse en vue d'une re-conception de la production. Cette démarche a été notamment permise par l'acquisition, l'échange et le traitement de nombreuses données technico-économiques. Les applications des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) se sont en effet généralisées : capteurs sur le lieu de production, images satellitaires, drones, intelligence artificielle (IA), «e-prescription», développement de sites collaboratifs, de nouveaux modèles marchands (plateformes de marché, crowdfunding...) et d'applications smartphone pour les consommateurs ont grandement contribué au transfert des innovations vers la filière.

Par ailleurs, le recours à la mécanisation et à l'automatisation a progressé dans le monde viticole, et ce de manière adaptée en proportion de la taille des exploitations. Ce recours demeure plus modeste dans les exploitations familiales en moyenne d'assez petite taille et où la main d'œuvre est disponible. Le virage vers davantage de durabilité n'incite pas à accroitre la mécanisation « lourde » ; néanmoins la robotisation « légère » (drones...) favorisant la viticulture de précision se développe.

Technicité requise et effets de sélection dans un contexte économique chaotique

Ces progrès techniques importants permettent aux entreprises viticoles de s'adapter aux contraintes climatiques en restant localisées aux mêmes endroits, et ce d'autant plus facilement si elles peuvent bénéficier dans le sud notamment, de fraicheur en altitude ou d'un accès relativement aisé à l'eau. Il n'y a donc pas d'évolutions majeures dans la valorisation et le poids des différentes régions viticoles et l'apparition de nouvelles régions viticoles demeure très marginale.

Ces progrès et la maitrise agronomique des viticulteurs leur permettent le plus souvent d'atteindre des rendements réglementaires de la catégorie de produit qu'ils déclarent.

Néanmoins, en cas d'objectif de rendement assez élevé (ce qui peut être nécessaire pour être compétitif en entrée de gamme), les contraintes sur l'usage de l'eau, ou les difficultés à endiguer certaines maladies avec la réduction de l'usage des Produits Phyto-Pharmaceutiques (PPP) rendent cet objectif difficile à atteindre : ce qui crée tout à la fois un effet de sélection des exploitations, mais aussi un effet de fidélisation de la main d'œuvre via la rémunération des compétences techniques requises.

D'autres formes d'engagement dans la durabilité de la production - Haute Valeur Environnementale (HVE), cahier des charges privés - concurrencent la bio avec un certain succès, sans remettre en cause la reprise de son développement mais à un rythme moindre qu'au début des années 2000. Adaptée aux conditions locales et soutenue politiquement, l'agro-écologie se développe dans la filière viti-vinicole où elle permet de tamponner sensiblement les effets extrêmes du changement climatique sur les cultures, en mobilisant des agro-écosystèmes économes en intrants. Par ailleurs, les bonnes pratiques d'usage de l'eau et de protection des sols se développent en cercle vertueux, et en synergie avec la règlementation qui les encourage en imposant des rapports Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

En complément dans le même temps, dans une logique de durabilité sociale, la définition du vin et la règlementation évoluent sensiblement pour faciliter la production de produits à faibles degrés (No-Low). En effet, davantage soucieux de leur santé et de leur équilibre, de plus en plus de français optent pour la sobriété, ce qui pousse la filière à s'adapter en leur proposant avec succès des vins à faible teneur en alcool, de nouveaux produits de qualité offrant «le goût de l'alcool mais sans alcool».

Le développement des produits No-Low alcool (fréquemment blancs ou rosés) au détriment des vins rouges charpentés, modifie le poids relatif des couleurs de vins dans la filière. Toutes les régions viticoles développent une gamme complète de produits induisant ainsi une concurrence inter-régionale, tant sur le marché intérieur, qu'à l'exportation. Mais la dynamique engendrée par l'innovation « produit » se heurte rapidement au contexte économique assez maussade, alors que le monde entre dans une phase importante de récession : inflation, déstabilisation géopolitique (multiplication de conflits), crise environnementale impliquant des baisses de niveau de vie. Cette évolution induit une perception de cherté des vins et in fine un ralentissement des échanges mondiaux ; dans le même temps, elle favorise un regain d'intérêt pour l'agriculture au sens large, avec la poursuite d'un mouvement lent d'installation de néo-ruraux.

Toutes ces innovations sont finalement bien acceptées par les consommateurs. Par ailleurs, le consommateur mondial perçoit le vin comme un facteur positif de santé et porteur d'une image culturelle de produit territorialisé et de vecteur d'apprentissage du goût et de la qualité de la vie et exprime de fortes attentes pour des vins élaborés dans le respect de l'environnement et sains à la consommation (one health).

Cette perception se heurte certes à l'état chaotique de l'internationalisation des échanges mais, dans la sphère Union Européenne (UE), permet d'obtenir la poursuite de certains soutiens communautaires à la viticulture : sous conditions de durabilité, d'engagement des viticulteurs à réduire l'usage des PPP, et plus globalement d'une viticulture plus durable, afin de limiter ainsi le risque de voir des teneurs en résidus trop élevées affecter le capital « image » du vin. De même, la replantation avec des cépages résistants, aidée dans l'UE, s'accélère, engageant les exploitations plus aisément dans la viticulture sans pesticides. La Recherche sur la durabilité, les services éco-systémiques et les systèmes d'assurances sont aussi financés. Les aides publiques à l'assurance donc élevées, limitent mais n'empêchent pas l'augmentation des primes, compte tenu du changement climatique et du contexte économique. Certaines exploitations en sont fragilisées.

Vers de nouveaux modèles d'exploitations individuelles et de coopératives

L'incertitude économique décrite est peu favorable à une transmission « sereine » des exploitations familiales (risques économiques et techniques/changement climatique non négligeables), mais le modèle agricole familial est résistant aux crises. In fine, le devenir des

exploitations viticoles - notamment familiales et de petite taille – est largement déterminé par les conditions d'accès au marché. En effet, certes, le foncier des exploitations est de plus en plus souvent détenu par des investisseurs qui n'exploitent pas, sous forme de Groupement Foncier Viticole (GFV) (membres familiaux et relations proches) principalement pour alléger le poids de la transmission du vignoble, particulièrement dans les zones d'appellations valorisées. Mais même avec ces nouveaux « actionnaires », certes moins attachés au modèle de création de valeur par l'Indication Géographique (IG), ces exploitations viticoles se maintiennent sur leurs périmètres géographiques traditionnels, et contractent en aval avec les metteurs en marché historiques du territoire, qui développent notamment le segment des vins faciles à boire à l'international. Parmi ces acteurs historiques, les coopératives se développent et notamment souvent sur de nouveaux modèles : intégrées, de petite taille, localisées, avec une forte composante « terroir » et œno-touristique; elles mettent en œuvre une stratégie de différenciation, conforme notamment à l'orientation « durable » voulue par leurs adhérents.

Ainsi, les coopératives viticoles restent-elles très largement liées à leur territoire d'origine, participent à son aménagement, et en tirent une bonne légitimité sociale et sociétale. En particulier, la transformation (vinification, conditionnement) demeure locale, même si c'est au prix d'une diminution des volumes.

La transmission du foncier dans un cadre strictement « familial » en situation à la fois d'incertitude économique et de nécessité d'une forte compétence technique se révèle difficile. Sans que ces nouveaux modes de faire-valoir deviennent dominants en nombre d'exploitations (mais peut-être en surface), la transmission des exploitations viticoles familiales s'accompagne assez souvent de modifications du statut et de la gouvernance (recours accru à des entreprises de travaux, constitutions de sociétés au-delà du cercle familial, voire évolution vers le «modèle firme» multi site, multi spécialisée, avec propriété du foncier capitalisé). Néanmoins la plupart des exploitations individuelles, et notamment celles de taille modeste ou moyenne, conservent un lien fort avec des coopératives autour des vins à IG.

Mais malgré les engagements de la filière à réduire les intrants et notamment les PPP (y inclus le cuivre en viticulture biologique), et la limitation de la pulvérisation au strict nécessaire (avec contrôle de la dispersion), et l'usage des drones, les attentes des « rurbains » ne sont pas pleinement satisfaites. Dans certaines communes de la périphérie des grandes villes des arbitrages locaux sont nécessaires pour résoudre des conflits d'usage du territoire, ou surtout de l'eau et statuer sur des nuisances (sonores le weekend) ressenties différemment dans la cohabitation rurbain / viticulteur). Dans certaines villes, la viticulture est très majoritairement rejetée à la périphérie des agglomérations au-delà d'une ceinture verte par exemple forestière, particulièrement dans les cas de conflit sur l'usage de l'eau. Par exception, dans quelques rares agglomérations, certaines exploitations parviennent à faire accepter leurs productions urbaines moyennant un service de commercialisation en circuit court et un fort engagement dans la réduction des PPP.

Synthèse

La filière s'engage activement dans la réduction des PPP et plus largement dans une viti-viniculture durable, économe en eau. La recherche a permis la mise au point d'itinéraires techniques assez efficaces pour gérer les effets conséquents du changement climatique sans délocaliser le vignoble. Mais malgré une bonne perception du vin, la situation économique globale est mauvaise et l'innovation produit ne s'est pas traduite par des accroissements de marché, mais par la généralisation d'une concurrence inter-régionale. Ce faisceau de contraintes économiques, climatiques et techniques a des effets de sélection des exploitations familiales. Émergent notamment des exploitations dont le foncier est détenu au-delà de la sphère familiale, externalisant une part non négligeable de leur activité, liées au terroir, employant une main d'œuvre qualifiée disponible.

Tant bien que mal

Le grand écart entre grandes marques internationales et vignes-jardins

Main d'œuvre, accès à l'eau, suppression de molécules : une filière vin sous contraintes

Les effets des difficultés de renouvellement des générations en agriculture et de transmission des exploitations alors que les départs en retraite des agriculteurs sont de plus en plus nombreux, de la perte durable d'attractivité des métiers de l'agriculture et de l'industrie (peu télé-travaillables, pénibles, et exigeant de plus en plus de qualifications dans différentes disciplines...) se cumulent. La main d'œuvre devient un facteur limitant dans la filière, à la cave mais aussi en viticulture où certaines tâches comme la taille restent mal mécanisables. Par ailleurs, la gestion de l'eau devient critique. En effet, l'eau est devenue de plus en plus rare et précieuse, incitant à des évolutions de process, des économies d'utilisation et des arbitrages d'usage volontaires ou sous pression règlementaire.

Les consommateurs sont en général « par principe » demandeurs d'une agriculture respectueuse de l'environnement mais se perdent dans le maquis des signes environnementaux. Malgré l'émergence, voire la concurrence, de nouvelles formes d'engagement dans la durabilité au travers de cahiers des charges publics ou privés, le bio reste le plus connu et le plus demandé. Ce signe de qualité est le plus souvent perçu par les consommateurs, et principalement mis en œuvre par les producteurs, seulement comme un mode de production sans pesticides de synthèse, et non comme un engagement global vers la durabilité. L'agroécologie, dans une approche réellement systémique, reste marginale dans la filière. Les pouvoirs publics répondent aux attentes sociétales environnementales par l'interdiction de l'usage de nombreuses molécules. La vigne fait face à des problématiques pathogènes difficiles à gérer, qui incitent à un engagement prudent dans des voies de protection des cultures qui restreignent la panoplie de pesticides chimiques, y compris potentiellement le cuivre, classé comme produit phyto-pharmaceutique (PPP).

Parallèlement en matière de gestion de l'eau, les mesures incitant à une gestion précise et parcimonieuse de la ressource et à la diffusion de bonnes pratiques qui préservent les sols sont encouragées. La règlementation imposant des rapports sur la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et une comptabilité extra-financière pousse au développement de pratiques viticoles plus durables notamment pour la gestion du sol.

Une filière vin peu soutenue pour investir et s'adapter au changement climatique

Résilient, le monde a retrouvé post-Covid un équilibre et un bon niveau de croissance. Cette prospérité économique accroît la confiance dans les échanges commerciaux, de sorte que des accords stables entre zones géographiques sécurisent les conditions du commerce international. Les exportations de vin se développent avec d'une part une partie de vrac avec embouteillage proche du lieu de consommation, et d'autre part une bonne valorisation pour des vins conditionnés dans la région de production, dont l'Indication Géographique (IG) est un gage d'authenticité. Ainsi, la consommation de vin croît dans les pays non producteurs induisant une croissance en volume et en valeur des échanges.

Les États profitent de cette embellie économique pour chercher à se désendetter après plusieurs années d'« argent magique » et de soutien inconditionnel à de nombreux

secteurs de l'économie. Sans renoncer à sa capacité d'orientation par la règlementation, l'Union Européenne (UE) restreint fortement les soutiens financiers à l'agriculture (plus d'aide aux assurances « production » par exemple). Néanmoins l'adaptation au changement climatique (sous les seuls aspects des économies d'eau et d'énergie), la santé et les aspects sociaux de l'accès à l'alimentation restent bénéficiaires d'un soutien européen. Mais, pour respecter les décisions prises à l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le secteur du vin même bio, non essentiel à l'alimentation humaine et contenant de l'alcool, n'est plus éligible, et les services écosystémiques rendus par la viticulture ne sont pas reconnus. Néanmoins, sans aide, certaines exploitations viticoles font labelliser « bas carbone » l'évolution de leurs pratiques viticoles et leurs vins, afin de les vendre à des grands groupes français et mondiaux (LVMH, Artemis, Castel, Gallo, TXG, TWE, ...) qui seuls peuvent en tirer parti dans leur communication. Suivant la même logique de priorisation, les budgets de recherche en réduction interrompent les programmes sur la vigne et le vin. Sans soutien à la Recherche et aux investissements à des fins d'adaptation, le progrès technique stagne dans la filière.

En raison du manque de soutien financier public et des réticences de la société face à l'intégration croissante des nouvelles technologies, notamment l'intelligence artificielle et la surveillance par drones et capteurs, la mécanisation et l'automatisation progressent lentement dans le secteur viticole. Bien qu'il existe quelques innovations potentielles, l'utilisation limitée de la technologie dans les pratiques agricoles et œnologiques ne facilite pas l'adaptation au changement climatique.

En l'absence de progrès techniques décisifs, les contraintes climatiques conséquentes ont des effets importants sur le paysage viticole et la localisation des vignobles. Les viticulteurs vont chercher, en bordure des zones viticoles, de nouveaux terroirs plus favorables : versant nord, zones irrigables là où la pression sur la ressource en eau n'est pas encore trop forte. La maitrise agronomique dont ils font preuve leur permet d'atteindre, des rendements réglementaires de la catégorie de produit qu'ils déclarent, y compris dans leurs nouvelles implantations. Grâce à ces marges de manœuvre spatiales, les exploitations viticoles familiales (où la majeure partie du travail est effectué par les membres de la famille qui sont aussi propriétaires ou locataires du foncier et dont un des membres assure la gestion) se transmettent sans bouleversement de leur statut ni de leur organisation. Ces exploitations viticoles familiales se maintiennent en nombre et s'inscrivent dans une dynamique d'agrandissement de leurs surfaces viticoles. Mais l'UE a également interrompu le soutien aux dispositifs d'assurance, le risque climatique générant des besoins d'intervention toujours plus coûteux. L'absence de mutualisation des risques et l'augmentation de la fréquence des sinistres induisent des taux de cotisation élevés et fragilisent l'équilibre des exploitations, notamment des plus petites qui ne disposent pas d'un parcellaire diversifié (exposition, altitude,...) de nature à atténuer leur sensibilité.

Des vins de marque pour l'international et des vignes paysagères péri-urbaines

Sur ses marchés traditionnels, le vin est perçu par le consommateur comme un produit alimentaire défini par son état final et potentiellement dangereux pour la santé, voire comme une drogue. L'authenticité liée aux vins à IG, notamment dans le cadre de marchés régionaux, protège quelque peu de cette perception et limite l'érosion de la demande sur ces marchés. Mais dès lors, le grand public, peu sensible au «vin propre», s'intéresse peu aux pratiques viticoles ou œnologiques, faisant confiance aux pouvoirs publics pour le protéger de résidus toxiques dans les vins comme dans le reste de l'alimentation (cf. l'interdiction d'un nombre croissant de PPP).

Le consommateur est disposé à prendre en considération l'ensemble de la gamme et des prix des vins proposés. Mais faute d'investissements dédiés, faute de savoir attirer dans la filière une main d'œuvre qualifiée susceptible d'imaginer ou mettre en œuvre des procédés innovants, le produit vin n'évolue pas. Les parts de marché relatives des couleurs (blancs, rosés, rouges) et des types de vins (tranquilles ou effervescents / avec ou sans alcool...) sont stables. Ainsi le vin peine à suivre l'évolution des consommateurs, et perd des parts de marché au profit d'autres boissons. En effet, avec une offre limitée,

les vins désalcoolisés ne connaissent qu'un succès très limité auprès des consommateurs français, pourtant intéressés par des produits faiblement - ou non - alcoolisés comme la bière.

Une concentration des acteurs (fusions, acquisitions) accompagne le développement du segment des vins faciles à boire à l'international. En effet ces vins conditionnés prioritairement près des lieux de consommation et vendus sous marques, constituent l'axe principal de développement des échanges internationaux. Les coopératives, prennent toute leur place sur ce segment et restent très majoritairement sur des modèles «d'apporteurs de gros volumes» avec de fortes pressions sur la rentabilité. Mais pour sécuriser la base de leurs approvisionnements, ces coopératives viticoles restent fortement liées à leur territoire d'origine, participent à son aménagement, et en tirent une légitimité sociale et sociétale. Elles jouent un rôle important dans les transmissions par un portage du foncier favorisant l'agrandissement des exploitations. Ces coopératives rassemblent des exploitations dont les efforts sont concentrés sur la compétitivité ; les activités de diversification (œnotourisme, vente d'autres produits ou de crédit carbone) restent marginales par rapport au produit de la vente de la production viticole. Ainsi en quelques décennies, les exploitations viticoles familiales de petites tailles disparaissent.

Peu impliqués dans la protection de l'environnement en général, les Français le sont davantage à proximité de leur lieu d'habitation, tout en appréciant de pouvoir s'approvisionner en circuit court. Les jardineries, qui pour la plupart sont des filiales de groupes coopératifs agricoles, s'investissent dans la mise au point de modes de conduite adaptés et même dans la diffusion de variétés résistantes étrangères à destination des petites surfaces de production qui alimentent un marché périurbain très rentable. Cette évolution accompagne les précautions prises vis à vis des « rurbains » (alimentation du bétail limitant les odeurs, 0 pesticides et pratiques de biocontrôle, engins silencieux, ...) qui permettent une agriculture (et une viticulture) péri-urbaine voire urbaine, sous forme de jardinage généralisé.

Synthèse

Faute de main d'œuvre et de talents que ce soit pour les tâches pénibles ou créatives, les évolutions des pratiques viticoles et des vins sont limitées d'autant plus que peu de progrès technique est disponible suite au désarmement budgétaire du soutien public à la production agricole et à la Recherche. La diminution de l'usage des pesticides se fait davantage faute de molécules disponibles que pour satisfaire des consommateurs que le bio contente. Pour protéger les sols et économiser l'eau, la filière s'adapte, grâce aux compétences des viticulteurs qui maintiennent leur production quitte à modifier la localisation de leur vignoble. L'offre tend à se segmenter entre vins de marque faciles à boire, notamment destinés à l'international, produits par des coopératives ancrées dans leur territoire et vins de jardins péri-urbains.

La tradition ralentit la durabilité

Réponses multiformes pour parcourir le chemin vers la durabilité... en traînant les pieds

Dans un marché chaotique, pas de réel engagement de la filière dans la durabilité...

La disponibilité de main d'œuvre décroît dans la filière et limite ses possibilités d'évolution. Le départ en retraite massif d'exploitants n'est pas compensé par un renouvellement générationnel même avec l'arrivée de néo-ruraux. Le changement climatique accroît l'incertitude et inquiète des potentiels repreneurs et salariés éventuellement attirés par le secteur. Les vignobles sans repreneurs viennent amoindrir la rentabilité des investissements de vinification, et les moyens pour l'innovation « produit » de sorte que le produit vin n'évolue pas au risque de ne plus être adapté à la demande, et de perdre des parts de marché, au profit d'autres produits alcoolisés (bière). La filière française très marquée par le poids des Indications Géographiques (IG), adosse plus que jamais la création de valeur à la tradition plutôt qu'à l'innovation, très prudemment recherchée et communiquée. Une illustration en est le faible succès des produits No-Low auprès des consommateurs français. Logiquement la filière se tourne vers les marchés export pour valoriser ses vins traditionnels et rentabiliser ses investissements.

La prise en charge des effets du changement climatique demeure complexe, malgré quelques innovations techniques, et un développement peu limité de l'irrigation. En effet, en dépit de l'inquiétude engendrée par l'alternance de périodes de sécheresse et d'épisodes de pluies violentes, de l'incertitude sur la disponibilité de la ressource hydrique, l'eau n'est pas assez considérée comme rare et précieuse pour inciter à accroître la rigueur de sa gestion.

Le bio reste le plus soutenu, le plus connu et le plus demandé des signes portant la « durabilité ». Certes de nouvelles formes d'engagement dans la durabilité se font jour, au travers de cahiers des charges publics ou privés et l'agro-écologie qui promeut des agro-écosystèmes économes en intrants est en vogue. Mais elle ne se développe que modestement dans la filière viti-vinicole car moins soutenue que le bio par les politiques publiques et impliquant des coûts élevés pour la nécessaire adaptation aux conditions locales. La vision des relations sol-substrat traditionnellement peu élaborée et peu durable perdure en viticulture, la pédologie demeure mineure dans les rapports RSE devenus obligatoires pour les entreprises, et la fertirrigation est souvent mobilisée pour pallier la dégradation des sols et maintenir la productivité.

La filière est consciente de l'importance de réduire les produits phytopharmaceutiques (PPP) notamment pour éviter de parasiter l'image positive du vin par les effets des résidus sur la santé et l'environnement, en plus des effets de l'alcool déjà problématiques. Mais les attaques de pathogènes se révèlent difficiles à gérer autrement qu'en recourant aux techniques de la viticulture conventionnelle et aux PPP. Faute d'une main d'œuvre adaptée et d'une plantation accélérée de nouvelles variétés résistantes, la protection des vignes sans pesticides chimiques de synthèse, ou sans cuivre en bio, est à la peine.

Enfin, le monde entre dans une phase importante de récession : inflation, déstabilisation géopolitique (multiplication de conflits), crise environnementale impliquant des baisses de niveau de vie : la demande mondiale de vins recule et les échanges internationaux baissent en volume et en valeur. Dans un contexte inflationniste, le vin, non essentiel à l'alimentation, est perçu comme trop onéreux, notamment dans les pays non producteurs. Les rares et trop minimes innovations « produit » ne peuvent contrecarrer cette baisse ni modifier les poids respectifs des différentes couleurs dans la demande de vins. Pour tenter de résister à cette baisse de la demande mondiale, les régions cherchent à se

coordonner pour rechercher des synergies et proposer une gamme complète de produits régionaux complémentaires.

Les résultats de la Recherche et de l'innovation peinent à diffuser malgré les aides publiques

Le consommateur mondial de vin perçoit le vin comme un facteur positif de santé (dès lors qu'il est consommé modérément), comme un produit culturel territorialisé, et comme un vecteur d'apprentissage du goût voire de la qualité de la vie. Il est souvent peu demandeur d'informations et reste maintenu par la filière dans l'ignorance des innovations qui lui seraient nécessaires. Pour autant il nourrit de fortes attentes pour des vins respectueux de l'environnement et sains (« one health »). Elles se heurtent certes à l'état chaotique de l'internationalisation des échanges, mais justifient dans l'Union Européenne des soutiens communautaires financiers sous conditions de durabilité. Les recherches sur la durabilité, le bio, les assurances et les services éco-systémiques ainsi que la replantation avec des variétés résistantes (tant aux maladies qu'à la sécheresse) sont ainsi soutenues financièrement.

Au moins au plan expérimental, des progrès techniques se font jour pour aider les entreprises viticoles, à s'adapter aux contraintes climatiques et proposer des itinéraires économes en intrants. Mais ces innovations se heurtent souvent à la lenteur des plantations de variétés résistantes, demeurant coûteuses en dépit des aides publiques. Ainsi la maitrise agronomique des viticulteurs ne leur permet pas d'atteindre aisément et sans se délocaliser, les rendements réglementaires de la catégorie de produit qu'ils déclarent : pour cela ils utilisent des PPP dont la panoplie se réduit lentement, ils recherchent la fraicheur via l'altitude ou recourent de plus en plus à l'irrigation, notamment dans le sud, facilitée par une gestion peu contraignante de la ressource en eau.

Certains effets du changement climatiques sur les rendements pouvant ainsi être atténués, la mutualisation des risques de baisse de productivité reste possible dans une certaine mesure. Elle dépend du caractère plus ou moins systémique des dommages, mais aussi potentiellement de la conditionnalité des subventions à l'assurance à la certification d'itinéraires techniques faibles en intrants. Ainsi, sauf pour certaines exploitations les plus fragilisées, les sinistres deviennent assurables à des taux de cotisation acceptables du fait d'aides publiques à l'assurance importantes.

In fine, les pratiques culturales et œnologiques rénovées ne permettent pas seules l'adaptation au changement climatique. Deux mécanismes apparaissent comme pouvant véritablement favoriser la généralisation de solutions durables : le premier déjà cité correspond au renouvellement du vignoble avec des variétés résistantes, et le second à un meilleur partage des informations et innovations par des applications et technologies digitales dites Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC). Ces mécanismes peuvent rencontrer des résistances sociales et psychologiques envers l'artificialisation du monde ; résistances économiques également car leur coût élevé les rend peu accessibles pour les petites structures de production et exploitations familiales « classiques ». Malgré ces difficultés, les NTIC qui favorisent la mécanisation, la robotisation et la viticulture de précision, présentent un tel intérêt face au manque de main d'œuvre, qu'elles progressent vite notamment dans les nouvelles régions et dans les grandes exploitations, dont la gouvernance et parfois l'actionnariat évoluent à la faveur des transmissions.

Plusieurs modèles d'exploitation coexistent avec des intensités techniques différentes

Dans un contexte d'incertitudes économiques où l'investissement est risqué et la main d'œuvre reste peu disponible, une part non négligeable des exploitations viticoles familiales de petites tailles se maintiennent sur des modèles de rentabilité variés (fréquemment en sous rémunérant les actifs et le travail familial). Elles sont souvent

liées à des coopératives, qui coexistent en présentant deux modèles économiques distincts avec des liens au territoire variables : un premier valorise le local avec une forte composante terroir par une véritable stratégie de différenciation fondée notamment sur les IG et un forte composante œno-touristique ; un second lié à l'état du marché mondial qui pousse à une concentration des acteurs (fusions, acquisitions) avec de fortes pression sur la rentabilité, privilégie les apports de gros volumes issus de forts rendements (quand les conditions de productivité le permettent), et une commercialisation de vins en vrac alimentant des marques fortes de vins faciles à boire à l'international. Enfin certaines résistent autour de modèles d'économie locale et solidaire peu monétarisée.

Dans ces conditions, la détention et l'exploitation du foncier par un propriétaireexploitant restent le modèle dominant et le secteur coopératif permet à des structures de taille modeste d'accéder au marché dans des conditions acceptables dans ces deux situations de différenciation par l'IG et de « coût-volume ».

Mais quel que soit le rôle d'interface avec le marché joué par les coopératives, la transmission des exploitations agricoles sur le modèle familial « classique » n'est pas la seule voie : l'usage peu limitatif de l'eau, allié dans certaines régions (et notamment les nouvelles) à une plus faible pression foncière viticole laisse la place, à l'occasion des transmissions, à des modèles alternatifs affectant la détention du capital, la gouvernance et l'organisation du travail. Il s'agit de la constitution de sociétés au-delà du cercle familial, pouvant évoluer vers le «modèle firme» multi-sites, multi- spécialisée, avec propriété du foncier capitalisé. Il s'ensuit de possibles modifications du statut et de la gouvernance des exploitations : par exemple, avec un recours accru à des entreprises prestataires de travaux, ou une intégration verticale par des détenteurs de marques internationales de milieu de gamme soucieux de sécuriser leurs approvisionnements quantitativement et qualitativement, et de réduire l'asymétrie d'informations lors de leurs achats de vins en vrac.

La cohabitation entre vignerons et leur voisinage fait l'objet d'arbitrages locaux. Des conflits naissent d'autant plus que l'agro-écologie connaît un développement modeste et localisé, que le manque de main d'œuvre limite la réduction des pesticides auxquels les populations sont exposées ; d'autres portent sur l'usage de l'eau et sa qualité. Dans certaines agglomérations urbaines, la viticulture est rejetée à la périphérie au-delà d'une ceinture verte par exemple forestière. Néanmoins ces difficultés incitent la filière à s'engager un peu plus franchement dans la réduction des intrants (notamment en accélérant la plantation de cépages résistants) et plus rarement certaines exploitations en circuits courts, en pratiquant un jardinage généralisé, réussissent à faire accepter leurs productions urbaines.

Synthèse

Dans un contexte de récession économique importante et où le changement climatique devient sensible, l'incertitude croît et diminue l'attractivité de la filière et la main d'œuvre disponible. Les consommateurs perçoivent positivement le vin, mais comme un produit culturel plutôt que comme un produit de marché innovant et répondant à ses attentes en termes sanitaires et environnementaux. La filière pourtant alimentée par des innovations potentiellement transférables, et soutenue par des politiques publiques, peine à s'engager dans une gestion restrictive de l'eau, dans la sortie des pesticides et plus généralement dans la durabilité, au-delà du bio. Elle réagit simplement aux marchés export atones, en diversifiant ses modèles, d'exploitation viticole, d'organisation de filière et de stratégies notamment au niveau coopératif.

DE LA PROSPECTIVE À LA STRATÉGIE

Ces 4 scénarios et les stratégies d'adaptation qui leur sont associées ne sont en aucun cas des images prédictives de l'avenir. Elles proposent simplement des futurs possibles et crédibles sans considération de probabilité pour leur occurrence et visent à stimuler la réflexion et la concertation des acteurs de l'association des fournisseurs de la filière vitivinicole occitane, en permettant notamment la prise en compte des interférences entre le changement climatique et les autres évolutions possibles du contexte de la filière viti-vinicole.

Une phase de **prospective stratégique** peut alors utilement être engagée. Elle vise à repérer les marges de manœuvre pour l'action afin d'anticiper et idéalement construire l'avenir plutôt que le subir. Une première étape consiste alors à réfléchir collectivement aux enjeux - qu'est-ce qu'on gagne (en quoi est-ce une opportunité?), qu'est-ce qu'on perd (en quoi est-ce un risque ou une menace?) - et aux conséquences de chaque scénario, pour la filière des fournisseurs de la filière vitivinicole occitane.

L'étape suivante consiste à s'accorder sur les attitudes stratégiques les plus souhaitables à adopter vis-à-vis de ces scénarios. Il appartiendra alors aux membres de VINSEO de se prononcer sur les attitudes à adopter vis-à-vis des scénarios en choisissant parmi cinq attitudes possibles :

- Proactivité positive : agir dès aujourd'hui pour favoriser l'advenue du scénario.
- Proactivité négative : agir dès aujourd'hui pour défavoriser l'advenue du scénario.
- Réactivité anticipée : se préparer dès aujourd'hui à l'advenue du scénario.
- Veille : ce scénario doit être placé sous surveillance, pour savoir si son advenue se dessine au fur et à mesure du temps.
- Aucune attitude : ce scénario ne présente pas d'intérêt particulier.

C'est à partir de cette étape que pourra s'engager une démarche stratégique. Ces scénarios éclairant des avenirs possibles, ces représentations du système, ces visions partagées des enjeux et conséquences et ces attitudes stratégiques avec les débats internes qu'elles suscitent constituent les livrables de cette étude. Ils pourront alors constituer pour le collectif VINSEO, une matière précieuse pour décider de ses stratégies afin d'anticiper les évolutions envisagées...















Directrice de la publication : Christine Avelin Rédaction : direction Marchés, études et prospective Conception et réalisation : service Communication / Impression : service Arborial

12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 20002 / 93555 MONTREUIL Cedex Tél. : 01 73 30 30 00 www.franceagrimer.fr

in FranceAgriMer

☑ @FranceAgriMerFR

☑ FranceAgriMer FR